



Termes de référence pour le recrutement d'un consultant chargé de l'étude sur les axes prioritaires de recherche dans le secteur de la biodiversité végétale

LE SECTEUR ET LES ENJEUX

En 2010, réunie à Nagoya, la 10^{ème} Conférence des Parties de la Convention sur la Diversité Biologique a reconnu le rôle crucial des plantes en termes i) de soutien de la résilience des écosystèmes, ii) de services éco-systémiques, d'adaptation et d'atténuation des problèmes environnementaux, tels que ceux liés aux changements climatiques, et iii) de bien-être humain.

A été adoptée une Stratégie Mondiale de Conservation des Plantes (SMCP) structurée autour de cinq objectifs (i) l'approfondissement de la connaissance de la diversité végétale et de sa documentation ; (ii) la protection et (iii) la gestion durable de ces patrimoines, (iv) l'éducation et la sensibilisation à l'importance de cette diversité végétale et (v) le renforcement des capacités globales à l'égard de cette ambition. Le programme SEP2D vise à contribuer à la SMCP par un appui de la communauté scientifique et technique française pour le renforcement des capacités scientifiques des acteurs des pays du Sud en termes de formation, de protection et de gestion de la biodiversité végétale.

Or les communautés scientifiques du Sud souffrent d'un déficit de financements mais aussi de difficultés d'accès à la formation, aux réseaux internationaux et aux équipements, avec en conséquence un impact limité sur l'élaboration des cadres stratégiques, législatifs et réglementaires concernant la conservation du patrimoine naturel. Ces cadres sont essentiels pour la régulation et le contrôle des activités économiques telles que l'agriculture, l'exploitation forestière ou minière, ou encore les industries pharmaceutiques ou cosmétiques. Les pratiques des entreprises de ces secteurs doivent en effet être encadrées pour garantir à la fois la minimisation, exceptionnellement la compensation, de leurs impacts sur la biodiversité, et le partage équitable des avantages ou bénéfices qu'elles réalisent à partir de ce patrimoine naturel, propriété des populations et pays détenteurs de la ressource. Des normes environnementales plus strictes sont également de nature à favoriser l'innovation technologique de ces industries et *in fine*, leur compétitivité. D'où l'importance d'un dialogue entre les communautés scientifiques, les administrations et les acteurs socio-professionnels pour stimuler les partenariats entre ces différents groupes d'acteurs (chercheurs, Etats et entreprises privées) et à différentes échelles géographiques (du national à l'international).

LE PROGRAMME SEP2D

Le SEP2D contribuera à renforcer les capacités scientifiques et la coopération entre scientifiques, instances politiques et acteurs socio-professionnels, de manière à favoriser la mise en œuvre de politiques garantissant la durabilité des modes d'exploitation des ressources naturelles et leur plus grande contribution aux économies locales.

Quatre secteurs ont été retenus par les entreprises, administrations et organisations de la société civile du Sud associés à l'étude de faisabilité du programme SEP2D : (i) la gestion durable des forêts en lien avec le changement climatique ; (ii) la restauration post-exploitation minière (iii) la valorisation économique de la biodiversité végétale dans les secteurs cosmétique et pharmacologique et (iv) l'intensification écologique de l'agriculture par le maintien de l'agro-biodiversité.

De plus, une certaine concentration géographique sera opérée. Les financements seront principalement concentrés dans les 14 pays prioritaires parmi les 22 pays couverts par le programme¹.

Afin de permettre de mieux définir les lieux et modes d'intervention, SEP2D engage une série d'études de l'existant selon les axes d'intervention (i.e. formations, projets de recherche, herbiers).

Ces termes de référence comprennent cinq parties :

1. Contexte de l'étude ;
2. Produits attendus ;
3. Organisation de l'étude ;
4. Calendrier de la consultation ;
5. Modalités de soumission.

DESCRIPTIF DE L'ÉTUDE

1. Contexte de l'étude

Parmi ses activités, le programme SEP2D vise à soutenir des activités de recherche selon deux axes :

- au titre de la recherche appliquée, le programme souhaite soutenir des opérations pilotes prioritaires (OPP) présentées par des unités de recherche du Sud, en partenariat avec des entreprises privées et organisations de la société civile, faisant le lien avec les formations soutenues par le SEP2D et permettant (i) la publication des résultats et la production de cas d'étude à des fins d'enseignement, (ii) de la coopération sous régionale auprès des pays intéressés par les problématiques étudiées. Ces OPP devront être orientées vers l'application de la connaissance en

¹ Les 22 pays concernés par SEP2D se répartissent en 14 pays prioritaires (Afrique de l'Ouest : Sénégal, Burkina Faso, Mali, Côte d'Ivoire, Bénin, Togo ; Afrique Centrale : Cameroun, Gabon, Congo ; Océan Indien : Madagascar, Comores ; Asie du Sud-Est : Vietnam, Cambodge et Laos) et en 8 pays non prioritaires (Guinée, Mauritanie, Niger, Burundi, RCA, RDC, Rwanda, Tchad).

matière de biodiversité végétale, composante d'une bio-économie génératrice de revenus et d'emplois au Sud

- au titre de la recherche fondamentale, le programme souhaite soutenir des projets de recherche prioritaire (PRP) menés au sein d'établissements scientifiques du Sud, autour de la biodiversité végétale et de toutes les thématiques connexes.

L'ensemble des projets de recherche doit être sélectionné par appels à proposition. Les dossiers financés seront proposés à des commissions thématiques (« recherche-collections-GBIF », « forêts-mines » et « cosmétique-pharmacie »), sélectionnés par le Comité Scientifique (CS) et validés par le Comité de Pilotage (COPIL).

Les OPP et les PRP feront l'objet de deux appels à projets séparés.

2. Produits attendus

L'étude sera réalisée en français.

2.1 Bilan global de l'existant

Le premier travail du consultant sera de faire une étude de l'existant en matière de recherches menées par des laboratoires du Sud comme du Nord sur les thématiques couvertes par SEP2D, recherches tant fondamentales qu'appliquées. L'objectif de ce bilan étant de permettre de mettre en évidence des sujets d'importance qui nécessiteraient d'être développés ou approfondis. Ce bilan devra couvrir notamment les travaux déjà réalisés dans le cadre du projet SEP et des projets de recherche en cours que pourront lui communiquer les partenaires de SEP2D.

Le secrétariat exécutif de SEP2D mettra à la disposition du consultant les données dont il dispose et la base de données des contacts mail de ses partenaires, personnes concernées par ses activités et membres de ses instances de gouvernance, notamment les animateurs des commissions thématiques « forêts-mines », « cosmétique-pharmacie », et également « recherche-collections-GBIF » du Conseil Scientifique et Pédagogique (CSP).

2.2 Pistes d'intervention de SEP2D

A partir des constats et des informations disponibles quant aux besoins du Sud en termes de recherche fondamentale ou à fort potentiel d'applications, le consultant devra proposer des pistes d'interventions, au travers d'axes prioritaires de recherche fondamentale et appliquée que pourraient soutenir le programme SEP2D. Ces propositions devront prendre en compte, au mieux, les attentes formulées par les participants du Sud aux différentes réunions de réflexion ayant abouties à la conception du programme SEP2D. Les équipes scientifiques des institutions partenaires de SEP2D installées au Sud, ou celles y menant leurs activités de recherche fondamentales (IRD, MNHN, CIRAD etc.) seront également sollicitées pour exprimer les besoins dont ils ont connaissance du fait de leur présence sur le terrain aux côtés des acteurs des projets à soutenir.

2.3 Cahier des charges pour l'appel à projets de recherche fondamentale (PRP)

Sur la base de l'étude de l'existant et des axes prioritaires de recherche mis en évidence, le consultant aura à charge d'élaborer les termes de référence de l'un des deux appels à projets qui seront lancés suite à cette étude préalable : celui relatif aux projets de recherche fondamentale (PRP). (Les termes de référence de l'appel à projets pour les opérations pilotes en partenariat avec le privé (OPP) seront rédigés par le Secrétariat exécutif de SEP2D.)

Ce premier appel à projet sera à diffusion restreinte. Il sera suivi, dès 2017, d'un appel à manifestation d'intérêt, beaucoup plus largement diffusé, pour permettre l'émergence de projets innovants, même de petite taille et portés par des équipes moins aguerries, ou de co-financement de projets de taille plus importante.

2.4 Grille d'évaluation des projets de recherche soumis

Le consultant proposera une grille d'évaluation des projets de recherche soumis en réponse à l'appel à projets prenant en compte :

- la qualité scientifique des équipes et de la proposition
- l'originalité du thème abordé
- le renforcement des capacités dans des domaines scientifiques actuellement peu couverts, déterminés avec l'aide des personnes-ressources consultées ;
- les cinq critères de pertinence, efficacité, efficience, impact et viabilité.

Pertinence

La pertinence examine le bien-fondé de l'action conduite au regard des objectifs et des enjeux déterminés en rapport avec les besoins et problématiques identifiés.

A ce titre, le consultant recherchera des indicateurs de correspondance entre les projets de recherche et :

- les besoins et attentes réelles des bénéficiaires ;
- les orientations nationales ;
- les stratégies définies pour le programme SEP2D dans le cadre des appuis français ;
- les stratégies et interventions des autres parties prenantes.

Cette grille d'analyse sera également complétée par des indicateurs de :

- la cohérence interne du projet (concordance des divers moyens et instruments mobilisés pour concourir à la réalisation des objectifs) ;
- ainsi que sa cohérence externe (concordance avec les actions entreprises par les autres acteurs : *administration, ONG, partenaires...*).

Efficience

L'efficience étudie la relation entre les moyens mis en œuvre et leurs coûts, d'une part, et les réalisations financées, d'autre part.

Les indicateurs d'efficience devront également permettre d'apprécier le potentiel d'intégration et de valorisation du projet au sein du tissu national ou régional, notamment au travers de l'application des résultats mis en évidence.

Efficacité

L'efficacité apprécie le degré d'évaluation de réalisation des objectifs du projet (*techniques, financiers, institutionnels*) ainsi que ses éventuels effets non attendus (effets positifs ou

négatifs).

Impact

L'impact juge les retombées de l'action. Le consultant proposera ici principalement des indicateurs révélant les effets immédiats sur les acteurs concernés, qui pourraient être raisonnablement attribués en partie ou en totalité aux projets de recherche.

Il proposera également une méthode d'évaluation des effets de plus long terme. Celle-ci devra comporter, autant que possible, des indicateurs de résultats quantifiables, qui pourront toutefois être complétés, le cas échéant, par une appréciation qualitative des impacts. Ces effets d'impact à long terme devront tenir compte de la difficulté de projeter dans la longue durée les impacts de projets de court terme.

Viabilité/durabilité

Le consultant proposera des indicateurs permettant d'évaluer si l'atteinte des objectifs et les résultats et impacts obtenus seront de nature à se pérenniser, voire à s'amplifier, dans la durée, et si oui à quelles conditions.

3. Organisation de l'étude

3.1 Compétences requises pour mener l'étude

Les compétences requises pour réaliser cette étude sont celles d'une équipe de personnes couvrant les domaines suivants :

- connaissance et expérience professionnelle en matière de recherche et d'innovation en valorisation de la biodiversité végétale ;
- connaissances du contexte des besoins de recherche au Sud ;
- connaissances de contextes d'opération similaires ;
- pédagogie, diplomatie et capacités d'adaptation.

3.2 Durée de l'étude

La prestation totale pour la réalisation de cette étude est estimée à environ 25 jours ouvrables.

L'enquête devra être conduite au cours du mois d'avril et débutera dès signature du contrat entre le consultant et le Secrétariat exécutif de SEP2D.

4. Calendrier de la consultation

La présentation des premiers résultats de l'étude sera faite le 09 mai 2016 au Secrétariat exécutif du SEP2D auquel seront associés les présidents de ses instances de gouvernance : comité de pilotage (COPIL) et conseil scientifique et pédagogique (CSP). Un rapport provisoire sera ensuite soumis à l'analyse du Secrétariat exécutif dont les commentaires seront intégrés et traités dans le rapport final. Ces présentations pourront être faites ou complétées, si nécessaire, par téléconférence.

Le rapport définitif devra intégrer les observations faites sur le rapport provisoire. Si ces observations expriment des différences d'appréciation non partagées par le consultant, celles-

ci peuvent être annexées au rapport définitif et commentées par le consultant.

Le consultant devra respecter le calendrier suivant :

- **premiers résultats** communiqués au SE de SEP2D au plus tard le **09 mai 2016** ;
- **rapport provisoire** remis au plus tard le **30 mai 2016** ;
- après réception des remarques du SE de SEP2D et des présidents du COPIL et du CSP, le **rapport définitif** sera remis au plus tard le **15 juin 2016**.

Les rapports provisoire et définitif devront être remis sous formats électroniques (MSWord et Adobe Acrobat) et sous format papier en trois exemplaires. Le rapport définitif restera la propriété de SEP2D qui en assurera la diffusion. Une présentation power point sera faite par le consultant prenant en compte toutes les réalisations de l'étude.

5. Modalités de soumission

Les candidats, structures ou personnes indépendantes, sont informés que mener cette étude ne ferme pas la possibilité de soumissionner aux projets financés par SEP2D dans le futur. Il est toutefois rappelé que les projets doivent être portés par les organisations du Sud.

5.1 Documents à présenter par les consultants

Les candidats souhaitant soumissionner devront fournir au Secrétariat exécutif les éléments suivants :

- une offre technique comprenant :
 - o une note de compréhension des termes de référence et de présentation de la méthodologie utilisée ;
 - o les références et expériences du consultant ;
 - o le CV détaillé du/des consultant/s ;
 - o expériences et compétences techniques dans le cadre d'autres études similaires ;
 - o éventuellement, expérience en matière de gestion des projets pilotes de développement ;
 - o le calendrier prévisionnel d'intervention ;
- une offre financière comportant le budget global et les prix détaillés (honoraires, indemnités journalières, transports...)
- une lettre de motivation.

5.2 Processus de sélection du consultant

Le candidat retenu sera sélectionné par une commission comprenant le Secrétariat exécutif, les présidents du COPIL et du CSP du programme SEP2D. Les membres des deux instances de gouvernance (COPIL et CSP) seront consultés.

5.3 Date limite de proposition

Les candidats (structures ou personnes indépendantes) intéressés pour soumissionner à la

réalisation de cette étude doivent fournir le dossier décrit en 5.1 avant **le 28 février 2016** (délai de rigueur) au secrétariat exécutif de SEP2D (stephanie.chauvet@ird.fr et jean-pierre.profizi@ird.fr), par voie postale et électronique

Programme SEP2D c/o IRD-DRIE 44, boulevard de Dunkerque CS90009 13572 Marseille cedex 02 France	Secrétaire exécutive : Stéphanie ARDILA-CHAUVET Tél. : +33 (0)4 67 41 62 24 stephanie.chauvet@ird.fr	Assistant technique mobilisateur : Jean-Pierre PROFIZI Tél. : +33 (0)4 91 99 94 65 jean-pierre.profizi@ird.fr
--	---	---